



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 08 janvier 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

M. le maire souhaite la santé et une très bonne année 2024 à la population.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec ajouts des points 11.2 et 11.3 .

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

02-01-2024

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux des séances du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenues les 4 et 12 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, ceux-ci sont soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Éric Provencher appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient approuvés tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Remerciement pour l'implication de la municipalité lors du 50^e de la FADOQ

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

03-01-2024

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Comptes à payer 138 932,56\$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Éric Provencher,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de décembre 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

04-01-2024

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 612-5 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET AUTRES TARIFS POUR L'ANNÉE 2024

Attendu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 qui comportent des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a le pouvoir de prélever et de percevoir certaines taxes, cotisations, compensations et certains tarifs conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

Attendu que l'adoption de ces prévisions budgétaires requiert des modifications à la tarification des services, aux compensations et des taux de taxes pour ledit exercice;

Attendu que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'exercice financier 2024;

Attendu qu'un avis de motion a conformément été donné par la conseillère, Mme Marie Gauvin, à la séance du 12 décembre 2023 et qu'un projet du règlement a alors été déposé;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 612-5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations et autres tarifs et compensations pour l'année 2024.

05-01-2024

5.3 DEMANDE DE SUBVENTION LES JEUDIS EN CHANSON

ATTENDU que les jeudis en chansons seront de retour à l'été 2024 et la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) offre aux municipalités rurales la possibilité de recevoir une subvention pour réaliser un spectacle estival avec des artistes centricois;

ATTENDU que la municipalité peut s'associer à un organisme à but non lucratif du territoire pour organiser et promouvoir leur spectacle;

CONSIDÉRANT que l'activité se veut un moment rassembleur ;

En conséquence,

il est proposé par monsieur M. Jean-François De Plaen
appuyé par M. Mario Lemire
et résolu,

QUE la municipalité demande une subvention de 1000\$ et désire participer à cette activité;

QUE les critères pour la réalisation d'un "Jeudi en Chansons" seront respectés par les organisateurs.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06-01-2024

5.4 DEMANDE D'UNE PUBLICITÉ DE LA PART DU SALON DU PATRIMOINE DE CLEVELAND

Une demande de publicité reçue de l'organisme salon du patrimoine de Cleveland qui aura lieu les 15 et 16 juin 2024.

Il est proposé par M. Douglas Beard
Appuyée par M. Simon Lauzière

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit accordée une publicité de 100 \$ au salon du patrimoine pour une publicité.

07-01-2024

5.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé;

ATTENDU QUE la proposition datée du 13 décembre 2023 est valide pour toute l'année 2024;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès des vérificateurs, en conformité avec les dispositions du *Code municipal du Québec* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès par téléphone à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des sujets d'intérêt pour la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu unanimement :

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 13 décembre 2023 pour un montant de 100,00 \$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2024.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE DÉCEMBRE SERVICE INCENDIE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

12 appels (05 premiers répondants, 02 appels pour entraide, 02 incendies et 03 installations électriques).

08-01-2024

6.2 FORMATION POMPIER 1

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une autorisation de dépenses pour une formation pompier 1 à M. Alex Nadeau réparti sur 2 ans.

CONSIDÉRANT qu'une formation pompier 1 est planifiée au budget

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense pour la formation de pompier 1 au montant estimé de 6 000 \$ à M. Alex Nadeau.

Il est également résolu d'autoriser de directeur du service incendie, M. Pierre Blanchette, à signer tous les documents à cet effet avec le Centre de services scolaire des Chênes.

09-01-2024

6.3 ACHAT DE TROIS HABITS (BUNKERS) POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une autorisation pour l'achat de 3 (trois) habits de combats pour pompiers (BUNKERS) se résumant comme suit ;

L'ARSENAL (Drummondville)

-bunker Starfield	7839 \$ avant taxes
- Identifications et numéros	333 \$ avant taxes

Considérant que l'achat et le montant sont prévus au budget;

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Douglas Beard d'approuver le rapport de M. Blanchette, d'**accepter** l'acquisition des habits (BUNKERS) au prix de 8,172 \$ taxes non incluses et d'autoriser M. Pierre Blanchette a signé tous les documents à cet effet.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

08 demandes de permis (valeur approx. 250 000 \$)

10-01-2024

9.2 ENGAGEMENT DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030

Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

Considérant la biodiversité fragilisée, déjà signalée par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

Considérant que les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

SUR PROPOSITION de M. Mario Lemire et appuyée par M. Simon Lauzière,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil s'engage à ;

Appuyer les axes et cibles du Plan nature 2030 tel que présenté à la consultation régionale du 1^{er} novembre 2023;

Promouvoir et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 à travers les différents projets de la Municipalité;

Réaliser une veille stratégique sur les enjeux relatifs au Plan nature 2030 portant sur le milieu municipal;

Soutenir les partenaires régionaux (MRC, municipalités, OBV, Nature Avenir, etc.) dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHH, PDE, politique de l'arbre, etc.);

Participer à la concertation des partenaires régionaux et nationaux afin de favoriser l'atteinte des cibles du Plan nature 2030;

Mettre en œuvre son PRMHH, respecter les engagements de conservation établis et réaliser les actions présentes au plan d'action.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey sollicite les différents paliers gouvernementaux afin d'offrir un soutien financier adéquat aux municipalités et aux organismes partenaires pour assurer la mise en œuvre des actions du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et l'atteinte des engagements de conservation.

10. LOISIRS ET CULTURE

11-01-2024

10.1 SOUMISSION REÇUE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE DRAIN AU CENTRE-EUGENE-CAILLÉ

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour le remplacement d'une pompe de drain au Centre Eugène-Cailler se résumant comme suit :

Plomberie C. Frost (Danville)

1 703,50 \$ avant taxe

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Plomberie C. Frost au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

11. SUJETS DIVERS

12-01-2024

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 05 février 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle Desjardins située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

13-01-2024

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ PARTAGE SAINT-FÉLIX

Une demande d'aide financière reçue du comité Partage Saint-Félix pour un montant de 951 \$ pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen
Appuyé par M. Éric Provencher

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit accordée une aide financière de 951 \$ pour aider le comité Partage dans le budget d'opération de l'organisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

14-01-2024

11.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) réunit presque tous les directeurs généraux des municipalités de la province;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'ADMQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession de directeur général municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement s'élève à un montant de 980 \$ plus les taxes;

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Éric Provencher, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion du directeur général et greffier-trésorier à l'ADMQ au montant de 980 \$ plus les taxes.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Daniel Rancourt et Mme Thérèse Francoeur formulent diverses questions et reçoivent une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-01-2024

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h54

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier